UNION PROFESSIONNELLE DES METIERS DE LA MONTAGNE

UPMM

Procès-verbal de l'AG du 03 février 2017

www.upmm.be

UNION PROFESSIONNELLE DES METIERS DE LA MONTAGNE (UPMM)

L'UPMM a tenu son assemblée générale annuelle le 03 février 2017 conformément aux statuts de l'Union (Articles 24 et 25). Elle s'est déroulée à Jambes dans les locaux de l'ADEPS. Le président ouvre l'AG à 18h45, en présence de 11 membres.

1. Rapport du président relatif à l'exercice 2016

Le président souhaite la bienvenue aux participants et rappelle l'importance d'une représentation multidisciplinaire du milieu professionnel de la montagne au sein de l'UPMM. Il souligne que l'association fonctionne de manière bénévole et qu'il est essentiel de rester réaliste par rapport aux demandes et projets envisagés. Toute aide des membres est ainsi la bienvenue.

Le président revient sur le projet majeur de l'année 2017, à savoir l'organisation de l'AG UIMLA qui se déroulera en Belgique. L'UPMM va mettre en place un groupe de travail afin d'organiser au mieux cette Assemblée, lieu de rencontre de la profession d'Accompagnateur en montagne.

2. **Rapport du trésorier** :

Le trésorier présente et explique le bilan comptable 2016 (synthèse recettes et dépenses, régularisation des cotisations entre années civiles, ...) et précise que tous les documents comptables et justificatifs sont à disposition. Il explicite les principales dépenses et recettes sur base d'un document synthétique remis aux membres.

En 2016, des fonds de l'organisation UIMLA ont été versés sur le compte de l'UPMM et ensuite reversés sur un autre compte. Il s'agissait d'un transfert exceptionnel permettant d'assurer une transition vers le nouveau compte bancaire UIMLA sans frais supplémentaires ou procédures complexes. Notre Trésorier est également le trésorier de UIMLA. Le bilan 2016 est stable, sans sorties supérieures aux rentrées.

- Budget prévisionnel 2017

Au-delà des dépenses courantes, le budget 2017 comptera des frais particuliers liés à l'organisation de l'Assemblée Générale UIMLA en Belgique.

Différentes réflexions et questions sont abordées par les membres.

Une première réflexion porte sur la possibilité d'une différenciation des cotisations entre les diverses catégories de membres. Cette suggestion ne va pas dans le sens de l'équilibre global de l'UPMM. Cet équilibre réside dans la mutualisation des risques des différentes activités.

Une autre question concerne l'assurance et l'extension de garantie hors Europe. Le trésorier rappelle que l'assurance UPMM couvre les activités en Europe géographique et que toute activité réalisée en dehors de cette zone implique un coût supplémentaire de minimum 30 euros par période indivisible de 30 jours. Il insiste sur l'importance de l'avertir des détails du projet (itinéraire, logement, ...) et de rester dans les compétences techniques de son brevet. Il précise aussi que les activités touristiques (visite de site ou autres) ne sont pas couvertes.

Les membres de l'Assemblée Générale marquent leur accord sur le rapport comptable et déchargent le Comité Directeur des comptes. Les comptes 2016 et le budget prévisionnel 2017 sont approuvés.

3. Elections des membres du Comité Directeur

L'appel à candidatures en vue de l'élection des membres du Comité directeur s'est clôturé le 12 janvier 2017. Suite à cet appel, 5 candidatures ont été réceptionnées dont celles de 4 membres actuels (Charlie Beuken, Gabriel Deramaix, Pol Gillet et Markus Rossignol) et une nouvelle candidature, Alain Dantinne (AEM).

Les 5 candidats sont élus à l'unanimité par les membres de l'Assemblée Générale qui félicitent Alain pour son arrivée dans le CD.

En raison de leur emploi du temps très chargé, Yves Dellicour et David Lequeux quittent le comité directeur de l'UPMM. Ils restent volontiers disponibles comme conseillers pour toutes questions ou projets relatifs à l'escalade.

4. Bilan des actions 2016 :

- Compte rendu AG UIMLA 2016

La réélection du bureau exécutif a vu son élargissement à 5 personnes avec Henry Duvoisin (président suisse), Gabriel Deramaix (trésorier belge), Pavel Pavlov (secrétaire bulgare), Sylvain Jugant (vice-président) et Bill Bailey (responsable technique anglais).

Le groupe technique, géré par Pol Gillet, a présenté les procédures et le job description des experts UIMLA. A ce titre, Dominique Olbrechts a pris part à l'expertise de la Roumanie.

Au niveau des nouveaux pays membres, l'Autriche a été acceptée comme membre aspirant mais doit encore rentrer un document au BEX. La Suède est intéressée mais il faut encore régler la problématique du ski nordique qui fait partie des prérogatives de leurs AEM. Le Monténégro, la Serbie, l'Ukraine, le Japon, le Népal, le Chili, le Canada et les USA sont invités comme membres observateurs. Avant d'entamer des démarches plus poussées, ils doivent d'abord se structurer en interne.

- Table ronde des moniteurs escalade

La table ronde à destination des moniteurs escalade membres de l'UPMM n'a malheureusement pas rencontré beaucoup de succès. Il semble qu'il y ait peu d'attentes ou une méconnaissance de l'UPMM auprès des moniteurs escalade. Une des pistes envisagées serait d'intervenir dans le cadre des formations moniteurs escalade afin de présenter l'UPMM aux stagiaires.

5. Objectifs 2017

- AG UIMLA 2017

En 2017, la Belgique sera en charge de l'organisation de l'assemblée générale UIMLA. Celle-ci se déroulera en novembre à l'Auberge de Jeunesse de Namur. Cet événement nécessitera la mobilisation des forces vives de l'UPMM, membres et comité directeur.

Un groupe de travail va prochainement être créé avec les personnes intéressées par le projet en vue d'organiser au mieux cette AG (logistique, activités, communication). Un mail sera envoyé aux membres Rando et AEM de l'UPMM pour constituer le groupe de travail.

- Site internet

En début d'année, le site internet a « buggé ». Il est à nouveau opérationnel mais en mode « Light ». 2017 sera mis à profit pour réfléchir à son évolution, à ses objectifs et public cible (infos assurance et recyclage, liste des moniteurs, info projets, lien vers les sites personnels, ...).

6. **Informations générales** :

- Module d'inscription en ligne – Démonstration

Dans le cadre des futurs développements du site internet, un membre de l'UPMM, Serge Raucq, a réalisé lors de cette AG une démonstration live d'un module d'inscription en ligne. Celui-ci s'avère pratique et facile d'utilisation. Le Comité Directeur remercie Serge pour sa présentation et évaluera la nécessité d'intégrer ces informations dans le projet d'update du site internet.

- Arrêté français sur l'environnement montagnard du 6 décembre 2016

Une nouvelle loi française spécifique à l'environnement montagnard a été votée en décembre 2016. Son objectif est de définir les zones réservées aux professionnels de la montagne (AEM et GHM) dans l'exercice de leur profession, en fonctions de critères d'altitude, de difficulté technique et d'effort, de risque. Elle se base principalement sur la grille de de cotation de la FFRP. En très synthétique, le niveau de difficulté 3 au-delà de 800 m dans les petits massifs et de 1000 m dans les grands massifs est réservé aux AEM.

Différents membres utilisent déjà cette grille de cotation et estiment que celle-ci est intéressante car elle permet de clarifier auprès de son public le niveau de difficulté de la rando ou du trek proposé. Par contre l'outil informatique est peu pertinent car il est indispensable d'y introduire une trace GPS relevée sur le terrain pour en obtenir les résultats.

Les membres qui souhaitent recevoir de plus amples infos peuvent contacter le secrétaire de l'UPMM.

- Formations CAB (rando et escalade) et recyclage,

Un recyclage AEM est prévu en 2018. Celui-ci sera géré par le CAB en lien avec le renouvellement de la carte professionnelle française.

Aussi, les principales décisions de la CPM concernent la validation des référentiels escalade animateur et initiateur, l'introduction d'un cours sur l'organisation d'une rando au niveau rando Init., le glissement du cours de secourisme du niveau Educ vers le niveau Init. Enfin, une plus grande importance sera accordée aux cours spécifiques de mise en situation.

- Cotisations

En prévision des coûts liés à l'AG UIMLA, le CD UPMM étudiera la nécessité d'augmenter les cotisations à partir de 2018. La cotisation des membres stagiaires rando reste fixée à 50 euros sauf augmentation de la prime assurance.

- Rencontre des moniteurs randonnée 2017

Ce moment privilégié de retrouvailles est prévu le dimanche 17 septembre dans la région de Marche-en-Famenne.

Le Comité directeur clôture de l'AG vers 20h45 et invite l'assemblée au repas.